



Formulaire de Demande de la prime communale pour l'installation d'un chauffe-eau solaire subsidiée par la Région Wallonne

ANNEXE 1 – A remplir par le demandeur

Concerne

- chauffe-eau solaire utilisant des panneaux solaires thermiques, dont la finalité est la production d'eau chaude sanitaire et/ou le soutien au chauffage central uniquement.

Les **obligations** pour pouvoir bénéficier de la prime 2015-2017 sont :

Pour le demandeur :

- être une personne physique
- âgé de plus de 18 ans ou mineur anticipé
- domicilié dans l'entité de Berloz
- ayant un droit réel sur le logement (propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire, ...)
- ayant des revenus globalement imposables inférieurs à 93.000 € pour le ménage du demandeur

Pour l'immeuble

- situé dans l'entité de Berloz
- première occupation en tant que logement, il y a plus de 20 ans
- affecté au logement à titre principal du demandeur (voir également le formulaire 'Prime énergie – Demande de prime' de la Région Wallonne)

Pour la facture

- postérieure au 1^{er} avril 2015

Pour la qualité

- recourir à un installateur certifié Qualiwall pour le solaire thermique ECS ou faire appel à une entreprise labellisée NRQual Sol pour les systèmes solaires thermiques
- pour les installations d'eau chaude sanitaire individuelle, le dimensionnement de l'installation doit permettre une fraction solaire de minimum 60 %

Pour les capteurs

- doivent satisfaire aux tests prévus par la norme EN – 12975 et ce selon les prescriptions du label Solar Keymark Capteurs
- dans les cas des tubes sous vide, seront orientés du sud jusqu'à l'est ou l'ouest

Pour les conditions techniques liées au niveau de performance globale exigé, l'installation doit comprendre les éléments de comptage suivants

- un débitmètre gravimétrique et 2 thermomètres à aiguille permettant un contrôle visuel instantané du fonctionnement de l'installation
- un compteur d'énergie et les ondes nécessaires à son bon fonctionnement
- un compteur d'eau sanitaire sur le circuit sanitaire. Ce compteur sera placé à l'entrée de l'alimentation en eau froide sanitaire du boiler, avant le repiquage pour le mitigeur, le mitigeur thermostatique restant obligatoire

Réservé à l'administration

Numéro d'entrée : / 201.

Demande de principe reçue le :

Demande de liquidation reçue le :

Dossier de principe complet le :

Dossier de liquidation complet le :

1. Coordonnées du demandeur

Nom et prénom du demandeur : Adresse du domicile : Téléphone : Fax : Adresse de l'installation (si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus) : RueN°..... Code Postal : Commune :// Rue.....N°..... Code Postal : Commune :
N° de compte bancaire : Ouvert au nom de	

2. Demande préalable

DOCUMENTS à joindre à la demande de principe de la Prime communale :	<input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété 'Prime d'énergie – avertissement préalable' envoyé à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie de l'accusé de réception du formulaire 'Prime d'énergie – avertissement préalable' reçu par la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété 'Prime énergie – Demande de prime' envoyé à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété par l'entrepreneur 'Primes énergie – Régime 2015-2017 – Installation d'un chauffe-eau solaire – Annexe technique H' envoyé à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie de la notification de l'octroi de la prime par la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins un descriptif de l'installation réalisée
--	--

Attention, la demande préalable n'est pas valable sans l'ensemble de ces documents.

3. Subsidés à l'installation d'un chauffe-eau solaire (déclaration sur l'honneur)

Prime de la Région wallonne[Euro]
Subside provincial[Euro]
Prime communale[Euro]
Montant total des subsides	B[Euro]
Part du coût de l'installation subventionnée	(B/prix total de l'installation TVAC)*100%

Le montant total des subsides ne peut dépasser 75 % du montant total de l'installation.

4. SIGNATURE

A remplir par le Demandeur	Madame/Monsieur souhaite bénéficier de la prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire, accordée par la commune de Berloz. A cette fin, il déclare que les documents demandés sont joints au présent formulaire.
Date et signature :

5. Demande de liquidation

DOCUMENTS à joindre à la demande de liquidation de la Prime communale :	<input type="checkbox"/> si nécessaire, je joins une copie du permis d'urbanisme <input type="checkbox"/> (ou) je déclare sur l'honneur qu'un permis d'urbanisme n'est pas nécessaire <input type="checkbox"/> je joins une copie de la (des) facture(s) <input type="checkbox"/> je joins la(les) preuve(s) de paiement de la (des) facture(s) <input type="checkbox"/> je joins une copie de la preuve du paiement de la prime par la Région Wallonne. <input type="checkbox"/> je joins deux photos : une des panneaux solaires thermiques et une du boiler après installation
---	--

Attention, la demande de liquidation n'est pas valable sans l'ensemble de ces documents.